

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.S.G.T.

Course sur route des 10 et 21 Km

dans le cadre des Foulées Printanières

Cadets / Juniors
Seniors / Vétérans

1^{er} départ - 9h00

en marge du Championnat

Les **FOULÉES PRINTANIÈRES**

Marche Nordique / Marche Populaire
& Course des Jeunes

Informations sur www.fsgtnord.org



Région
Hauts-de-France



1937
FSGT NORD

2017

Nord
le Département

**Dimanche 19 Mars 2017 à
SAULTAIN**

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CLUB



1967 - 2017 50^{ème} Anniversaire de l'AC SAULTAIN



L'athlétique Club de Saultain (59) a été fondé en 1967 par Louis Debliek.

Petit club du Nord, il n'en reste pas moins très actif avec des athlètes performants (jusqu'au Jeux Olympiques de Mexico) mais aussi de nombreuses organisations comme les Foulées Printanières.

C'est avec plaisir que nous accueillons pour fêter notre 50^{ème} anniversaire les Championnats de France F.S.G.T. de course sur route des 10 et 21 Km dans le cadre des Foulées Printanières.

Nous espérons offrir à notre doyen de 94 ans Louis Debliek un spectacle et des performances de haut vol.

Nous souhaitons, à tous les participants, un très bon championnat et beaucoup de plaisir à Saultain et d'un CH 'NORD.



Louis Debliek Fondateur de l'AC Saultain
21/06/1923

Jean Maurice Wailliez, Le Président

LE MOT DU COMITÉ 59 FSGT

BEL ANNIVERSAIRE POUR L'AC SAULTAIN ATHLETISME

Et oui ici en 2017, ce club présidé par Jean Maurice WAILLIEZ, par ailleurs élu à la Commission Fédérale des activités athlétiques lors de la dernière assemblée nationale à MOULINS, fête ses 50 ans de belle façon avec la F.S.G.T..

En effet dans le cadre des enièmes Foulées Saultinoises, ce sont donc 2 championnats de France F.S.G.T. de course hors stade sur 10 km et semi marathon qui seront 2 cadeaux d'anniversaire. Le fondateur du club Louis DEBLIEK, âgé de 94 ans, sera de la fête. Bien sûr, le club organise avec la municipalité, autour de son Maire Joël SOIGNEUX et de l'Adjoint aux sports Yaside BENSALÉM.

A noter que 2 sportifs seront mis en hommage.

- Tout d'abord, l'athlète belge **Alain JANSSEN** du club FSGT du club de BARLIN dans le Pas de Calais, vétéran 4 décédé en 2016 lors du 10 km, verra cette distance dédiée en souvenir à son Nom.
- Et puis, on n'oubliera pas de faire hommage aussi à **Ambroise SCARAMAZZINO** qui nous a quittés brutalement à 63 ans en juillet 2016. Ambroise, coprésident du comité Nord, Président de la commission d'athlétisme, ne manquait jamais d'être présent aux foulées, lui qui avait organisé ce double championnat à Vieux Condé en 2014.

Nous faisons remarquer que notre comité est aux avant postes pour organiser des championnats de France FSGT. Et Trith Saint Léger a aussi accueilli 2 fois ce même championnat.

Alors que sera la course ? Elle est ouverte à tous et aux autres fédérations. Les jeunes auront aussi leurs animations. La municipalité, le club, le comité et la Commission fédérale des activités athlétiques font tout pour que ce soit une réussite. Les 2 parcours sont mesurés officiellement, le 10 km à un label régional de la fédération délégataire. Vous serez surpris car se sont des parcours de campagne surtout le 21km avec des tronçons pavés de Paris Roubaix et des côtes "en veux-tu, en voilà".

N'hésitez pas à venir découvrir la campagne valenciennoise proche de l'Avesnois. Vous aurez l'occasion de passer en Belgique, près du château et étangs de ROISIN, vous trouverez JENLAIN, célèbre par sa bière.

Nous insistons pour venir connaître le vrai NORD des Chtis, loin deset des villes. Si vous venez, vous ne voudrez peut être pas repartir.

Alors, comme ein dit ichi : n'ratez pas l'occasion d'courir sur les pavés dins les qu'imins dans les camps. Avec cha après vous pourrez minger, d'el tarte aux pronnes et boire un bonne bière d'jenlin ou d'el choulette.

Merci à vous les organisateurs, les officiels, les bénévoles, les coureurs, les clubs, les dirigeants F.S.G.T. qui viendrez nous rendre visite le 17 mars 2017 à SAULTAIN.

Merci aussi aux dirigeants de l'AC Saultain et à la Municipalité. Bonne course à tertous ! Et pis, qu'les meilleur(e)s grimpent sur ech'poduim.



JEAN MARIE PIWON
Coprésident du Comité Nord F.S.G.T.

LA VILLE DE SAULTAIN

Histoire de Saultain



A 4 km de Valenciennes, la commune de SAULTAIN est située entre l'Aunelle et la Rhonelle, tous deux affluents de l'Escaut. Elle est traversée par la route qui reliait Valenciennes au Quesnoy, est limitée vers l'ouest par un ancien chemin dit des postes qui conduisait en ligne droite d'Onnaing à Famars et est baignée par une source située derrière la place qui détermina sans aucun doute les premiers habitants à s'y établir. La superficie de la commune est de 654 hectares. La population, qui était de 219 habitants au début du XVIII^{ème} siècle est de l'ordre de 2 000 habitants depuis la fin du XX^{ème} siècle.

LES ORIGINES

Un diplôme de Charles le Chauve en date du 13 août 877 fait mention d'un village au nom de SALCEM (qui vient du latin salix qui signifie saule).

LE FIEF DE SAULTAIN

Saultain était au deçà de Marchipont dans les limites du comté de Valenciennes. Au début du XII^{ème} siècle, il constituait un fief qui relevait en 1196 de Gauthier de Quiévrain et de l'un des pairs du Château de Valenciennes, Gérard de Prouvy, ce haut domaine se perpétua à travers les siècles bien que des changements soient intervenus dans les Seigneuries.

Un bois en avait été détaché en 1142 au profit de l'Abbaye de Saint Jean de Valenciennes avec obligation pour celle-ci de défricher. En avril 1197, à la suite d'un arbitrage du comte Bauduin de Hainaut, l'abbaye de Saint Jean fut admise comme copropriété de ce fief jusqu'alors indivis entre les seigneurs Thierry del Pierre, Nicolas de Jenlain, Robert de Saultain et Drunon de Wargny. Un cartulaire de 1450 fait état de trois fiefs "egauxen auctorité et prééminence" l'un dit Justice d'Hartaing appartenant à Saint Jean, le second dit de Laidain, le troisième dit de Cantain et d'une douzaine d'autres nettement moins importants.

LES CENSES

Elles étaient au nombre de 5 :

- La Cense de la tour, dite nouvelle, d'environ 55 hectares louée par Saint Jean en 1575 mais qui fut ruinée pendant le siège de Valenciennes de 1657.

- La Grande Cense ou Cense de Saultain dès 1450, dite aussi Cense de l'Abbaye, d'environ 180 hectares, qui fait partie du domaine de Saint Jean. Le dernier bail de la Grande Cense souscrit le 4 février 1786 était prévu pour 9 ans.
Cette cense (actuellement propriété de la famille Danjou), vaste bâtiment aux soubassements de grès surmontés de murs en moellons, subsiste encore à côté de l'église vers Valenciennes. Elle a malheureusement perdu l'un de ses côtés lors de la première guerre mondiale. Le porche d'entrée est surmonté par un pigeonnier s'ouvrant sur deux faces qui est classé monument historique.
- La Cense Maison de Laidain, front à la route de Saultain à Curgies, 50 hectares, du XV^{ème} siècle jusqu'à la fin de XVIII^{ème} siècle.
- La Cense les Dépendances de Cantain dite du Hameau en la rue du Rieu de la fontaine de 1450 à 1825.
- La Cense Le Mesureur sur le Chemin de Préseau, environ 30 hectares, à partir du XVI^{ème} siècle.

Les 4 dernières censes possédaient chacune au début du XVIII^{ème} siècle un troupeau de 150 à 180 moutons, 10 à 15 chevaux, 15 à 16 bêtes à cornes. Une ancienne Cense dite de Beauvois, dont le nom est encore celui d'une section cadastrale de Saultain, existait cependant sur Aulnoy et quelques-unes de ses terres étaient sur Saultain en deçà du vieux chemin de Le Quesnoy. Cette cense fut détruite lors des incursions du roi de France Louis XI dans le Hainaut.

Le travail des champs ne retenait pas tous les bras car en 1700 il existait un maréchal, deux tisserands, un cabaretier et plusieurs serviteurs gagés au-dehors. Beaucoup de terres de Saultain étaient occupées par des forains, c'est-à-dire par les cultivateurs des villages voisins, seize en moyenne, dont plusieurs d'Estreux louant à eux seuls 60 hectares. Les autres d'Aulnoy, de Curgies, de Marly, de Préseau.

Quatre moulins à vent furent construits à Saultain, l'un au XII^{ème} siècle vers Curgies et Estreux, 2 sur la droite de la route de Valenciennes au Quesnoy avant le cimetière actuel, 1 en 1786 derrière le presbytère actuel

LES PAUVRES DE SAULTAIN

Les pauvres, les "communs pauvres" disposaient aussi d'un patrimoine foncier, distinct de celui de l'église et de celui du presbytère, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps (un contrat de 1286 lui attribue déjà une part d'usufruit et en 1316 Isabeau de Saultain lui réserva plusieurs legs). Les parcelles de terre en étaient données à bail par adjudication publique.

LA PAROISSE

Une bulle du 21 janvier 1146 du Souverain Pontife Eugène III fait une mention de l'existence de la paroisse de Saultain. Le village était sous le patronat religieux de Saint Jean de Valenciennes. L'église paroissiale est vouée à Saint Martin depuis le début du XVI^{ème} siècle. La paroisse avait :

- Son clerc instituteur dès 1318. Il assistait le curé dans son ministère, tenait le lutrin aux messes des défunts, allait à la ville voisine pour le service de l'église. Il instruisait les enfants de la paroisse en lecture et en écriture- 20 élèves en 1761, 41 en 1785.
- Son égliseur qui était un habitant de la paroisse changeant d'une année à l'autre à la Saint André. Il était chargé de la tenue des comptes des revenus de l'église et des dépenses correspondantes.
- Son marnbourg des pauvres.

Jusqu'en 1789, les terres appartenant à l'église représentaient une superficie de 6 à 7 hectares. Le produit de leur location et celui des rentes provenant de divers legs des messes et des quêtes suffirent toujours à l'entretien de l'église et de son mobilier et même au remboursement d'un emprunt souscrit en 1760 pour la reconstruction de l'église (1759-1760). Cette église, rebâtie en 1759, qui remplaçait l'église primitive construite au même endroit par des moines fut édifiée en briques façonnées sur place et cuites avec le charbon que le marquis de Désandrouins venait de trouver à Fresnes. Elle fut vendue, comme bien national, le 27 mars

1799 pour 81000 francs à J.B. LABOUREAU et Michel DERQUENNE mais fut conservée et rendue ensuite au culte. Le clocher fut reconstruit en 1880, ses 5 cloches ne survécurent pas à la guerre de 1914.

Le presbytère (au carrefour actuellement divisé en appartements) a été édifié en 1880. Le calvaire à l'angle de la route de Valenciennes au Quesnoy et du Chemin des Wuillons fut béni en 1890.

SAULTAIN DE NOS JOURS...

Saultain est une bourgade semi rurale, semi urbaine qui, dès le début du XIXème siècle, se tourne vers l'industrialisation. L'habitat en est transformé, avec la construction de " châteaux " et de nombreux logements collectifs ou isolés. Sa position au carrefour de l'autoroute A2 et de la nationale menant à Maubeuge a favorisé l'implantation de nombreuses entreprises qui dynamisent aujourd'hui l'économie locale ; Un parc de loisirs de 2 ha en plein centre ville ou encore d'anciennes fontaines donnent à cette commune un accent nature, qu'elle arbore jusque dans son nom. Saultain signifiant "lieu planté de saules". Saultain en 1993 a reçu le prix national de l'arbre, est lauréat au concours des villages fleuris, au prix régional de formation, au marathon national vétéran et accueille de nombreux clubs sportifs très dynamiques, des commerces, et des services para-médicaux. Une école maternelle, une école primaire, regroupant 250 enfants, une garderie périscolaire, une cantine et une crèche démontrent l'accent porté sur la jeunesse.



RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE F.S.G.T.



Nous vous rappelons que les **ENGAGEMENTS** doivent être réalisés en respectant la réglementation fédérale de la saison 2016/2017 rappelée ci-après. **ATTENTION... il est impératif d'utiliser le système d'inscription en ligne : toute inscription par un autre moyen ne sera pas prise en compte ! Les inscriptions doivent impérativement être faites pour le 03 mars 2017 au plus tard.**

En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.), la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter les réglementations suivantes. Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée. Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE QUALIFICATION AUX ÉPREUVES

Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment d'une compétition**, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. **peuvent demander la présentation de la licence.**
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après et rappelées dans les plaquettes d'information.**
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers.** Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.
- Les frais d'engagements doivent obligatoirement être joints aux demandes de qualification (chèques à l'ordre de la F.S.G.T.) **sans remboursement en cas de non participation.**
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement participer aux compétitions **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés. Ce maillot (ou une tenue type survêtement, veste... portant le nom du club) doit être porté lors de **la remise des récompenses.**

Critères et demandes de qualification

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national en prenant en compte pour cette épreuve...

- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés
- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, **des dérogations sont acceptées par la CF2A.**

Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.

Les demandes de qualification et d'engagement

Il est nécessaire de respectant les 3 étapes suivantes...

- **Dans un 1^{er} temps**, les clubs adressent leurs engagements à leur comité et/ou région en charge de les valider en respectant la réglementation de la CFAA.
- **Dans un 2^{ème} temps**, les engagements validés par les comités et/ou régions sont saisis en ligne pour le 03 mars 2017 au plus tard.
- **Dans un 3^{ème} temps**, le règlement des engagements est adressé par courrier postal à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom et la date du championnat).

La liste des engagés validée par la CFAA est publiée avant l'épreuve sur le site fédéral : <https://cf2a.wordpress.com>. Les refus de qualification seront précisés aux clubs concernés par courrier ou courriel. Les résultats sont également publiés sur ce site.

Protocole de Remise des Récompenses

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots pour les classements individuels et par équipes** sont remis au podium dès leur parution.
- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T.

Les droits d'engagement aux différentes épreuves fédérales sont partagés entre la CFAA (4 € par athlète inscrit) et le club organisateur. Pour la Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES, ils sont essentiellement utilisés **pour couvrir une partie de son budget "organisation" des épreuves** (information, frais d'affranchissement, propagande, location partielle ou totale de certaines installations, frais techniques...) et les récompenses :

- Médailles d'OR, d'ARGENT et de BRONZE et maillots de "CHAMPION de FRANCE FSGT"
- Coupes par équipes
- Courriers, documents, etc.
- Etc.

Les taux d'engagement sont les suivants :

- ✚ **10,00 €uros pour le championnat de France FSGT des 21 kms (semi-marathon)**
- ✚ **7,00 €uros pour le championnat de France FSGT des 10 kms**

et doivent être adressés à la fédération **avant** l'épreuve nationale.

LES INSCRIPTIONS SERONT RÉALISÉES EN LIGNE : chaque club recevra le lien !
La date limite est fixée au vendredi 03 mars 2017.

Catégories d'âges 2016/2017

| CATÉGORIES | SIGLE | SEXE | ANNÉES de NAISSANCE |
|------------|-------|--------|---------------------------|
| CADET(TE)S | CA | M ou F | né(e)s en 2000 et 2001 |
| JUNIORS | JU | M ou F | né(e)s en 1998 et 1999 |
| SENIORS 1 | S1 | M ou F | né(e)s entre 1988 et 1997 |
| SENIORS 2 | S2 | M ou F | né(e)s entre 1978 et 1987 |
| VÉTÉRANS 1 | V1 | M ou F | né(e)s entre 1968 et 1977 |
| VÉTÉRANS 2 | V2 | M ou F | né(e)s entre 1958 et 1967 |
| VÉTÉRANS 3 | V3 | M ou F | né(e)s entre 1948 et 1957 |
| VÉTÉRANS 4 | V4 | M ou F | né(e)s entre 1943 et 1947 |
| VÉTÉRANS 5 | V5 | M ou F | né(e)s en 1942 & avant |

Notez bien...

- **Les épreuves de la F.S.G.T. peuvent être soumises au contrôle anti-dopage.** Selon l'ordre de mission, le sportif contrôlé est choisi par tirage au sort, en fonction des résultats d'une compétition ou sur libre choix du préleveur. Il reçoit personnellement une notification individuelle remis par un accompagnateur à contresigner et doit se présenter à la salle de contrôle (muni d'une pièce d'identité et de la licence ; seul ou accompagné d'un membre de son entourage). Dans ce cas, les athlètes contrôlés ne peuvent pas s'y soustraire et doivent avoir à proximité immédiate de la ligne d'arrivée une pièce d'identité, leur licence F.S.G.T., leur sac avec des vêtements et des ordonnances éventuelles. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
- Les officiels se réservent **le droit de refuser à un-e athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébrioité, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le-a-déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.).
- **Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre**, une procédure d'appel est mise en place. **Une fiche sera à disposition du responsable des clubs au secrétariat** et sera à remettre **dans la demi-heure** qui suit le problème survenu. Un jury d'appel composé de membres de la commission fédérale examinera l'appel.
- **Il est de la responsabilité des responsables de clubs et de chaque athlète de vérifier-** au minimum 30 minutes avant une épreuve- les informations concernant les NOM-Prénom - Catégorie - Club et de signaler, le cas échéant, toute erreur au secrétariat. **En cas d'erreur sur l'un de ces éléments, AUCUNE réclamation** ne sera acceptée après l'épreuve et pourra éventuellement entraîner la disqualification de l'athlète concerné-e-.
- Pour certaines épreuves fédérales (dont les 10 & 21 km route), il est remis à chaque athlète engagé **un dossard de sa catégorie à épingler obligatoirement et de manière visible dans le dos. Il est de la responsabilité des responsables de clubs et de chaque athlète de vérifier l'exactitude de la catégorie. En cas d'erreur, AUCUNE réclamation** ne sera acceptée de l'athlète concerné après l'épreuve et pourra éventuellement entraîner sa disqualification

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE 10 & 21 KM

10 km = Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans

21 km = Seniors - Vétérans

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.
- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- En cas de course open, ouverte à des athlètes ne participant pas à l'épreuve fédérale FSGT, les athlètes FSGT figurent dans le classement scratch et seront récompensés par le club organisateur selon les catégories prévues.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES

Classement effectué à partir du scratch sur le cumul des temps des trois meilleurs athlètes.

= Un classement femme et homme. Trois types de classements en fonction de l'épreuve :

- 10 km = Cadets + Juniors + Seniors 1 et 2 confondus d'une part et Vétérans TC confondus d'autre part (en cas d'ex aequo, prédominance donnée à l'équipe possédant le meilleur troisième temps).
- 21 km = Seniors 1 et 2 confondus d'une part et Vétérans TC confondus d'autre part (en cas d'ex aequo, prédominance donnée à l'équipe possédant le meilleur troisième temps).
- Médaille à chacun des trois athlètes composant les trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe.

En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.), la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter sa réglementation.

Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage des épreuves.

Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis.

Il est de la responsabilité des athlètes et des clubs de vérifier avant le départ l'exactitude des informations (nom-prénom-club-catégorie) portées sur le dossard : aucune réclamation sera acceptée en cas d'erreur non signalée.

ATTENTION... il est obligatoire que chaque athlète porte son dossard "catégorie" dans le dos (prévoir 2x4 épingles) et de vérifier l'exactitude de la catégorie avant le départ : aucune réclamation sera acceptée en cas d'erreur non signalée.

*Commission Fédérale
des Activités Athlétiques
athletisme@fsgt.org*



HORAIRES DES COURSES



9h00 → engagement = 10,00 €uros

CHAMPIONNAT de FRANCE FSGT
du Semi-Marathon - 21km

Ligne de Départ n° 1 - Place Vaillant Couturier

10h00 → engagement = 7,00 €uros

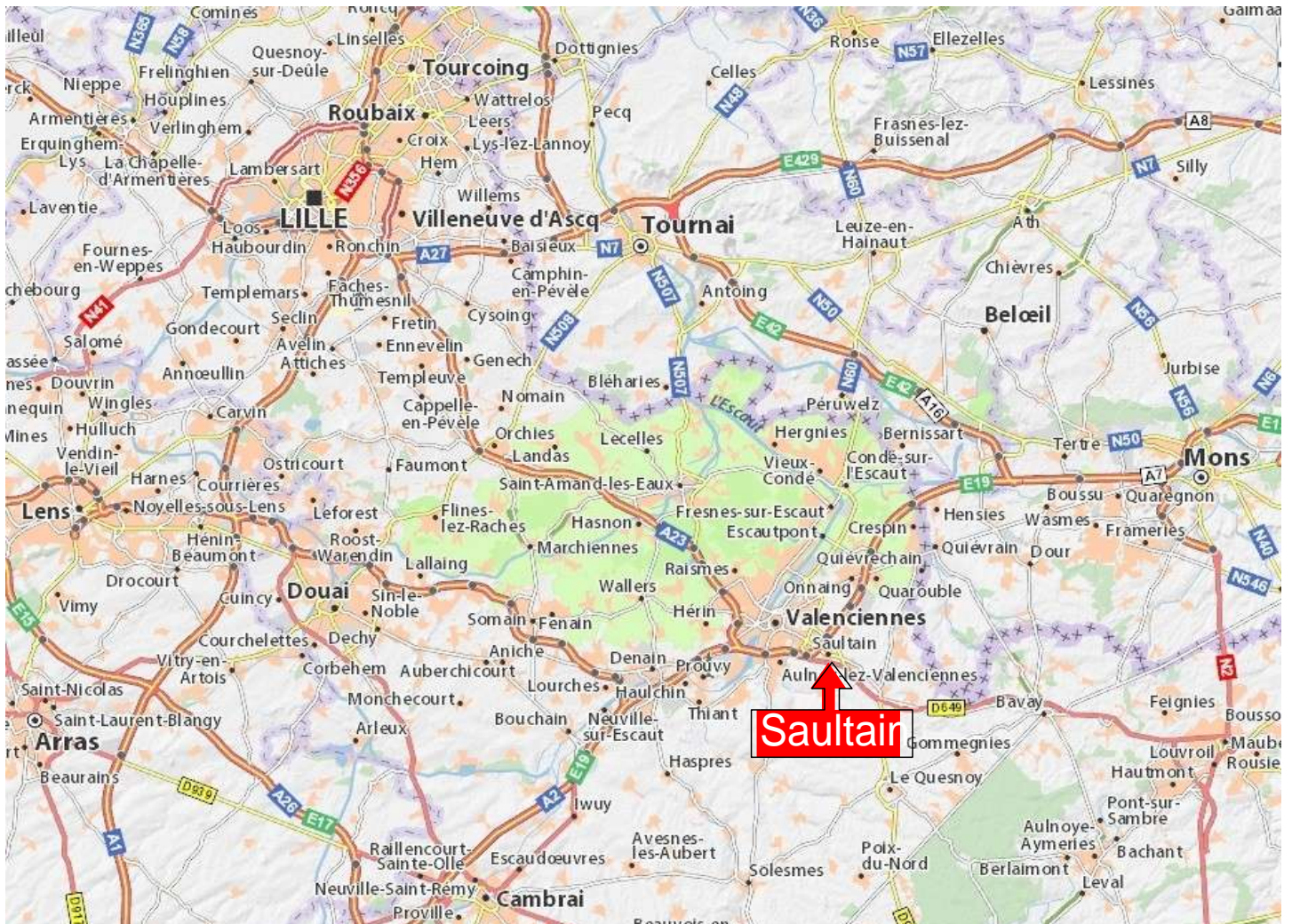
CHAMPIONNAT de FRANCE FSGT du 10 km
Ligne de Départ n° 2 - Près de l'église



**MERCI DE VOUS PRÉSENTER 5 MINUTES AVANT SUR LA LIGNE DE DÉPART
ne pas oublier le maillot de votre club**

VENIR À SAULTAIN

SAULTAIN se situe à quelques kilomètres des grandes villes du département du Nord (5km de Valenciennes, 30km de Douai, 40Km de Lille)



PAR AVION

Aéroport de Lesquin - Autoroute A1/E17 - Direction Lille/Dunkerque/Valenciennes - Prendre la sortie n° 1 Bruxelles - Sortie Marly n° 22 B - Direction D73 - Valenciennes le Roleur/Marly

PAR TRAIN

Gare de Valenciennes

- Bus de Ville 401 - direction Saultain - arrêt Place de Marly



VENIR À SAULTAIN

EN VOITURE



Marseille

A7 direction Lyon

Lyon

Continuer sur A6

- E17 direction Bruxelles / Calais / Lille
- E19 direction Cambrai/Valenciennes / Bruxelles
- Sortie 23 St Sauve / Bruay escaut
- Au rond-point, prendre la 3ème sortie: D659 en direction de:

SAULTAIN

Toulouse

- A620 Direction Bordeaux
- E9 direction Paris / Bordeaux

Bordeaux

- E5 direction Paris / Le Mans

Paris

- E5 direction Lille
- E15 direction Lille / Charles de Gaulle
- E19 direction Cambrai / Valenciennes / Bruxelles
- Sortie 23 St Sauve / Bruay escaut
- Au rond-point, prendre la 3ème sortie D659 en direction de SAULTAIN

Strasbourg

- A4 direction Metz / Nancy
- E25 direction Luxembourg
- E17 direction Bruxelles / Calais / Lille
- E19 direction Cambrai / Valenciennes / Bruxelles
- Sortie 23 St Sauve / Bruay escaut
- Au rond-point, prendre la 3ème sortie: D659 en direction de SAULTAIN

LISTE DES HÔTELS

Campanile
HOTEL RESTAURANT

Valenciennes Ouest - Petite Foret : Centre
Commercial Auchan Rue Gay Lussac - 59135
PETITE FORET - 03.27.47.87.87

Valenciennes Sud - Rouvignies : ZA n°2 de l'Aérodrome
rue Louis Dacquin - 59220 ROUVIGNIES
03.27.21.21.10.12



Rue de Sologne - 59770 MARLY
08.92.70.22.08



Valenciennes Ouest - Petite Foret : Centre Commercial
Auchan Rue Gay Lussac - 59135 PETITE FORET -
08.92.70.72.18

Valenciennes Sud - Rouvignies : ZA n°2 B9000
rue Louis Dacquin - 59220 ROUVIGNIES -
03 27 21 11 30

IBIS

90 Rue Baudouin l'Edifieur - 59300 Valenciennes
03.27.22.80.80

IBIS BUDGET

Petite Foret : Centre Commercial Auchan
Rue Louis Joseph Gay Lussac - 59494 Petite-
Forêt Téléphone : 0 892 70 12 81



Valenciennes Sud - Rouvignies : ZAn°2 - rue Louis
Dacquin 59309 VALENCIENNES ROUVIGNIES -
03.27.21.21.10.12



Parc Activites l'Aerodrome, Rue de Maugré, 59220
Rouvignies Téléphone : 03 27 21 12 12

DESSCRIPTIF PARCOURS - 10KM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre de tours : 1 Boucle

Surfaces : Bitume - Terre - Pavés

Villages traversés : Sautlain - Etreux - Sautlain

Points Kilométriques : tous les Kms

Postes de ravitaillements : 5 km - Arrivée

Système de Chronométrage : Dossards - puces aux pieds

DÉTAIL DU PARCOURS

Départ : Face à l'Eglise de Sautlain à 10h
à gauche route de Préseau - vers la gauche chemin de terre

Mairie de Sautlain - ruelle de Préseau

Tout droit rue Jean Jaurès - vers la Gauche rue Fernand Morneau

Tout droit vers (RN) puis à droite Avenue Henri Barbusse.

à droite (Restaurant l'Aubergade) puis à droite chemin de promenade

tout droit sur l'ancienne Gare de Sautlain

à gauche rue Roger Salengro

à droite Chemin des noyers - passage sous le pont Autoroute

Vers bassin d'épuration, chemin de pavés (*faux plat*)

arrivée 5ème Km - Chapelle d'Etreux

Petite descente rue Maurice Thorez - tout droit

rue Joliot Curie - à droite rue René Coty

à droite 6ème km rue Pasteur - tout droit

à droite rue labbé Delbecque

au bout chemin de terre (700m)

à gauche chemin de pavés (500m)

virage (*assez dur*) - chemin de terre (1 000m)

9ème km - chemin des Huillons jusqu'au calvaire (descente)

Direction Place de Sautlain - **ARRIVÉE**

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.S.G.T.

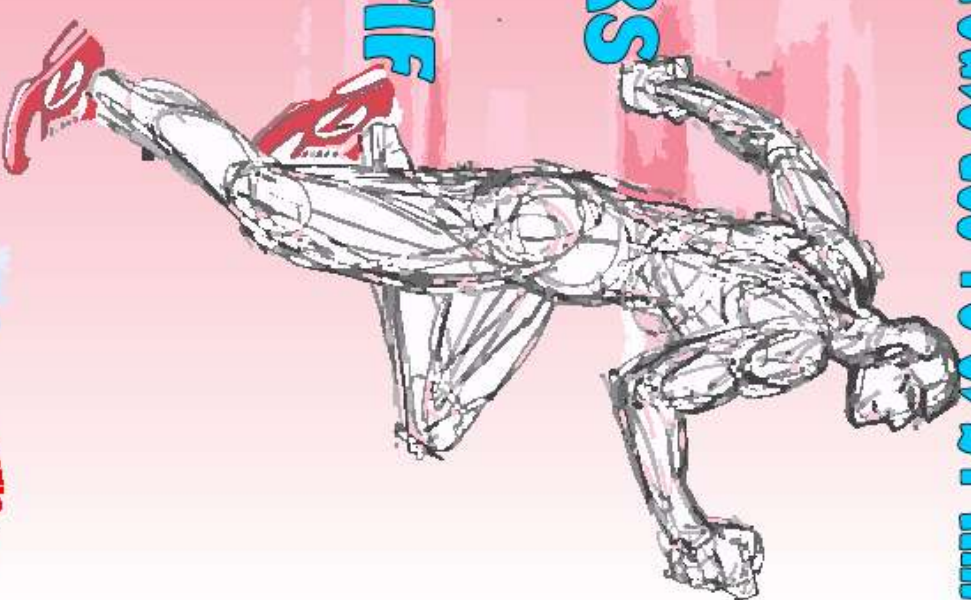
de Course sur route des 10 et 21 Km

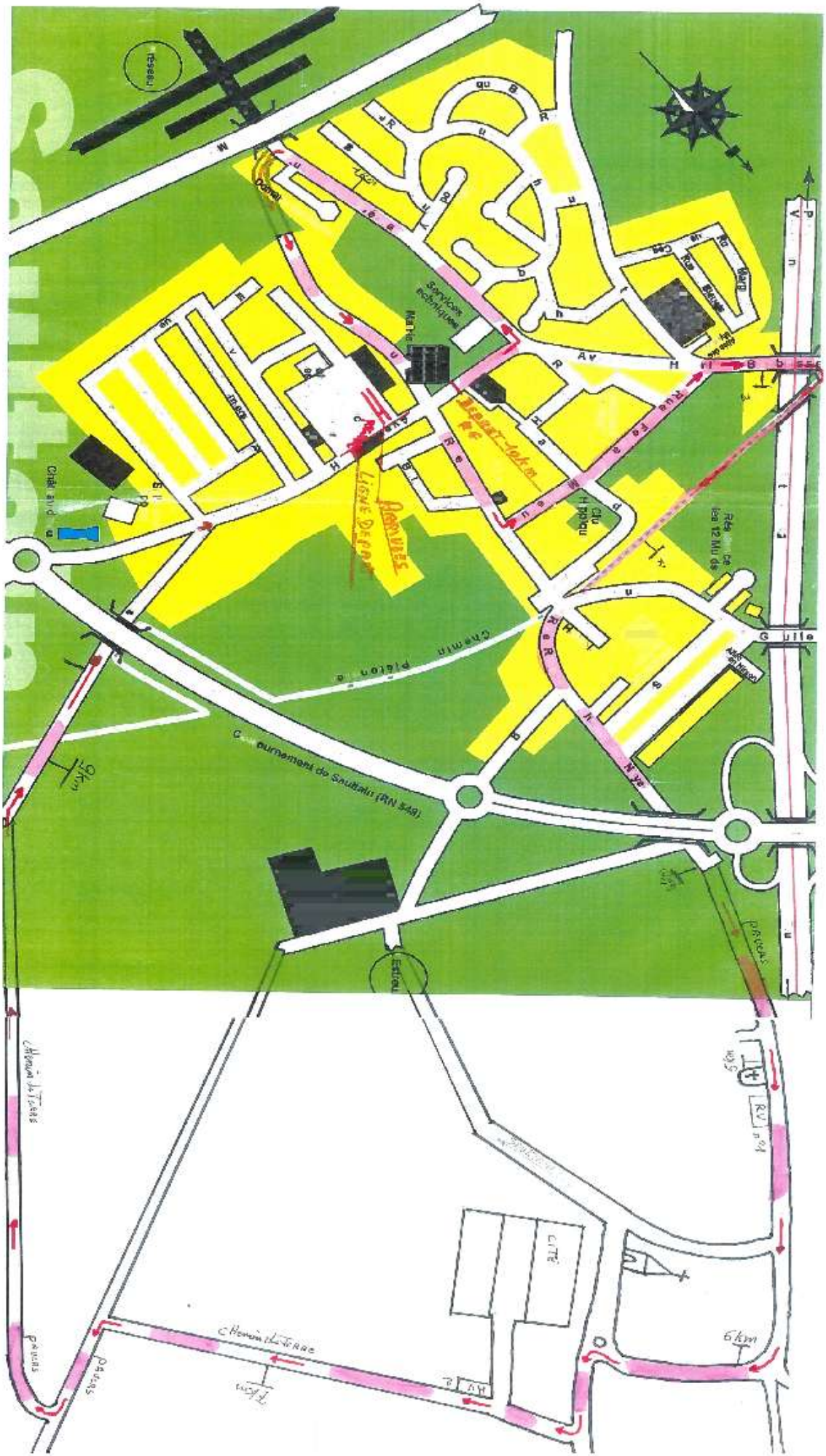
PARCOURS

&

DESSCRIPTIF

10 KM





PARCOURS - 10 KM

DESCRIPTIF PARCOURS - 21.1KM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre de tours : 1 Boucle

Surfaces : Bitume - Terre - Pavés

Villages traversés : Sautlain - Sebourg - Roisin (bel) - Eig (bel) - Wargnies Le Grand Jenlain - Curgies - Sautlain

Points Kilométriques : 1 - 5 - 10 - 15 - 20 et 21.1 km

Postes de ravitaillements : 5 - 10 et 15 km - Arrivée

Système de Chronométrage : Dossards - puces aux pieds

DÉTAIL DU PARCOURS

Départ : Place de Sautlain à 9h15

Feu à droite - rue Jean Jaurès - rue Roger Salengro

Traversée de la sortie l'autoroute sur ST CORONA - Chemin pavé 3 500 m

Descente de la Côte de Trier - à gauche chemin panneau « sens interdit »

Vers chemin de terre - Arrivée à Roisin (Bel)

Traversée des étangs - sortie du Château à droite

Vers Chocolaterie - Chemin de terre - arrivée à Eth (Bel) vers l'église tout droit

Wargnies Le Grand à droite puis tout droit

Arrivée au bout du chemin à gauche vers la rivière de Jenlain

Au bout du chemin à gauche direction terrain de foot de Jenlain

Attention : Route à traverser.

Arrivée sur la grand route - à droite à la sortie du chemin de terre.

Direction Curgies vers le haut de Sautlain.

Reste 900m à faire - Place de Sautlain - ARRIVÉE

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.S.G.T. de Course sur route des 10 et 21 Km

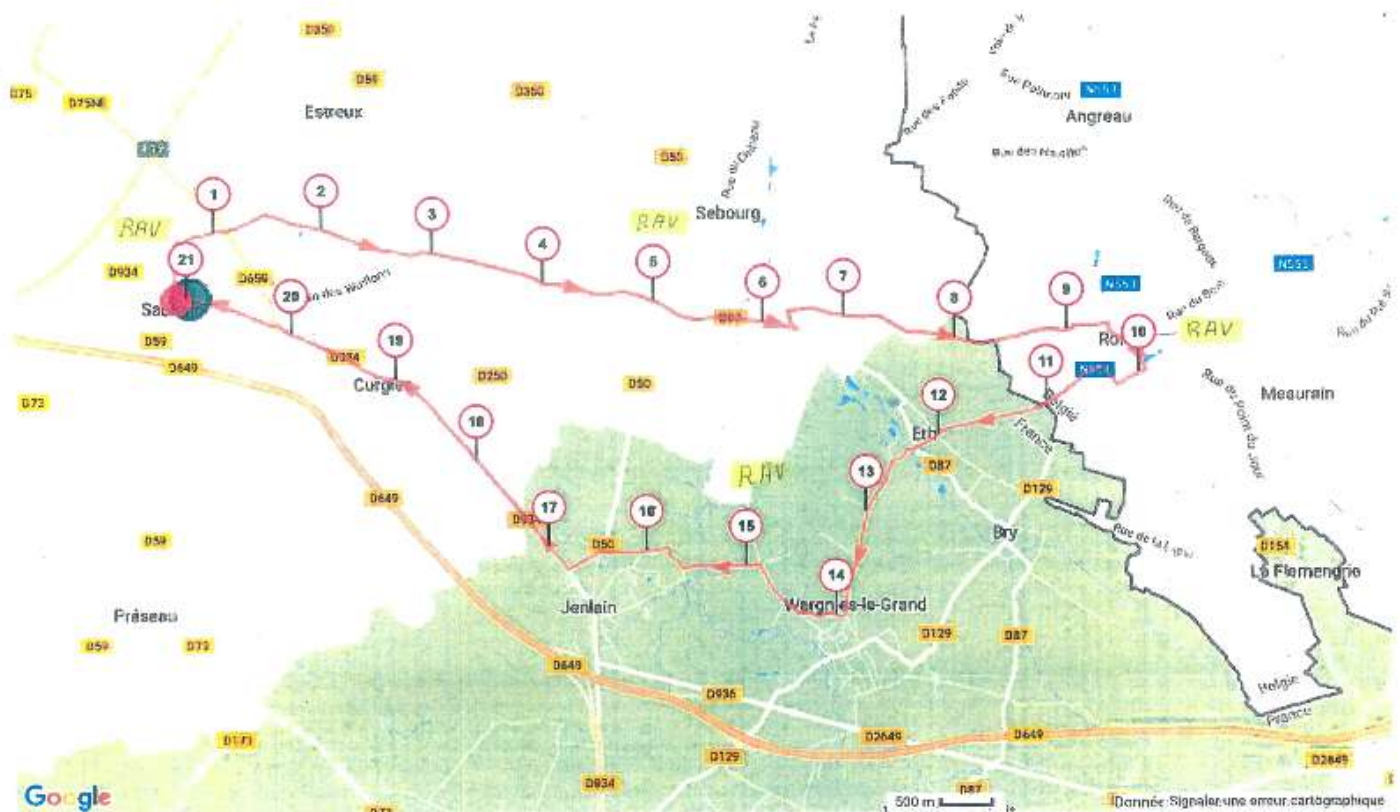
PARCOURS & DESCRIPTIF 21.1 KM



PARCOURS - 21.1KM

semi-marathon Saultain/Roisin/Saultain

Course à pied, 21.1 km : Saultain → Saultain



Informations générales

| | |
|--------------------|---------------------|
| Localité de départ | Saultain |
| Localité d'arrivée | Saultain |
| 21.1 km | Altitude min. 58 |
| | Altitude max. 103 |
| | Dénivelé Tot. + 157 |
| | Dénivelé Tot. - 157 |

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Activité | Course à pied |
| Difficulté | Basse |
| Type de sol majoritaire | Route |
| Type de parcours | Officiel |
| Parcours balisé | Oui |
| Parcours testé par l'auteur | Oui |
| Dernière mise à jour | 16/10/2015 |
| Identifiant du parcours | 5372260 |

Notes de l'auteur

semi-marathon Saultain/Roisin/Saultain

Mes notes

60 % Route - 15 % Chemins Pavés - 25 % Chemins de terre

